

Eau potable et assainissement : changements d'exploitants en 2022

En 2022, plusieurs communes de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole seront concernées par un changement de délégataires de leurs services publics d'assainissement et d'eau potable.

PUBLIÉ LE
12 MAI 2022

Suite à la procédure de renouvellement des délégations de service public pour l'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement en 2022, plusieurs communes de la Communauté urbaine sont concernées par des changements de délégataires.

Quelles sont les communes concernées ?

Assainissement

Concernant le service assainissement, le Délégué reste le même qu'actuellement, Eaux de Normandie. Un changement toutefois, l'exploitation des réseaux d'eaux pluviales leur est confié dans ce nouveau contrat.

Eau potable

Au **10 mai 2022**, Eaux de Normandie sera remplacé par VEOLIA EAU pour l'exploitation du service d'eau potable des communes suivantes : Angerville-l'Orcher, Anglesqueville-l'Esneval, Beaurepaire, Criquetot-l'Esneval, Cuverville, Fongueusemare, Gonneville-la-Mallet, Hermeville, Heuqueville, La Poterie-Cap d'Antifer, Le Tilleul, Pierrefiques, Saint-Jouin-Bruneval, Saint-Martin-du-Bec, Sainte-Marie-au-Bosc, Turretot, Vergetot, Villainville.

Quelles conséquences pour les habitants ?

La Communauté urbaine a décidé dans son projet de délibération des tarifs 2022, évoqué au conseil Communautaire du 16 décembre 2021, de maintenir en 2022 les tarifs appliqués en 2021 sur ces territoires. Ces nouveaux contrats de délégation de service public et les changements d'exploitants n'entraîneront donc aucune augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement pour les abonnés.

Les contacts des nouveaux délégués apparaîtront sur les prochaines factures d'eau.



Adresse localisant votre compteur d'eau :

Champs 1

Champs 2 et champs 3

Votre référence client :

Champs 4

Madame, Monsieur,

Suite au renouvellement de contrat de Délégation du Service Public eau potable par la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, Veolia devient l'exploitant du service eau potable sur votre commune à compter du 10 Mai 2022. Eaux de Normandie reste l'exploitant du service assainissement.

Aucune démarche de votre part n'est nécessaire et aucune modification de période de facturation ne sera faite.

Vous recevrez en mai prochain une facture de clôture de la part de Eaux de Normandie, exploitant actuel du service de l'eau, basées sur l'index de votre compteur du 09/05/2022. Le cycle de facturation reste inchangé.

Pour le paiement de vos prochaines factures d'eau éditées par Veolia, si vous souhaitez continuer à être en prélèvement semestriel ou mensuel, vous trouverez ci-joint une autorisation à nous retourner signée.

Pour toute demande d'intervention à compter du 10 mai 2022 ou si vous avez une question, vous pouvez nous contacter par téléphone au 09 69 39 56 34 (prix d'un appel local) ou sur notre site local situé au 101 Route de Valmont 76400 Fécamp.

Vos démarches en ligne

- Une agence en ligne accessible 24h/24 et 7J/7 sans attente.
- Pour créer votre espace personnel, rendez vous sur www.eau.veolia.fr muni de votre référence client.
- Vous y trouverez des conseils en ligne et un outil de simulation pour réduire votre consommation afin de maîtriser votre facture et préserver la ressource en eau.

Le paiement Zen

Passer au **prélèvement mensuel** ou à **chaque facture** pour en finir avec :

- Le casse-tête du paiement.
- Les frais de dossier liés à un oubli ou bien un retard de paiement.

Service gratuit, sans engagement et modifiable à tout moment.

Disponible depuis votre espace personnel ou bien en nous appelant avec un RIB.

La facture électronique

- Un archivage sécurisé durant 5 ans
- Disponible à tout moment 7j/7 24h/24
- Un courriel de mise à disposition
- Un choix utile pour l'environnement